



**Document justificatif établi conformément à l'article 29, paragraphe 1  
du règlement (CE) n°834/2007 relatif à l'Agriculture Biologique**

1. Numéro du certificat : **CER-OPT43830-C204514**

2. Nom et adresse de l'opérateur

**MINOTERIE DE COLAGNE**  
CHEMIN DU GRAIN CHIRAC  
48100 BOURGS SUR COLAGNE

Activité principale: **TRANSFORMATEUR**

3. Nom, adresse et n° de code de l'organisme  
de contrôle

**Bureau Veritas Certification France**  
Le Triangle de l'Arche  
9 cours du Triangle  
92937 Paris-la-Défense CEDEX  
**FR-BIO-10**

4. Catégories de produits/activité

**Distribution de produits divers**

Blé Biologique

Farine de blé, Farine de châtaignes, Farine de Grand Epeautre Blanche et Intégrale,

Farine de gaudes, Farine de Kamut, Farine de maïs, Farine de millet, Farine d'orge,  
Farine au quinoa, Farine de quinoa, Farine de riz, Farine de sarrasin, Farine de Seigle  
graines et flocons, Gluten, Miel, Préparation sans gluten, stéa, Fruits secs, sucre.

**Produits de la meunerie**

Autres produits de meunerie : Kamut, Mix Pain d'épices, Prémix 1%, Prémix 2%,  
Prémix céréales et graines, Son, Issues, Remoulage

Farine d'épeautre BIO : Petit épeautre blanc, Petit épeautre T180, Petit épeautre  
intégral, Grand épeautre blanc, Grand épeautre intégral

Farine de Froment BIO COLOGNE : T65, T80, T110 et Intégrale

Farine de Seigle BIO : T85, T130 et T170

Farine de blé de Khorasan Bio

Farine de froment BIO : T65, T80, T110, T150 et Intégrale

Mix COLAGNE : Bio Crème, Bio Bise, Bio Complète, Bio Campagne, Bio Seigle, Bio  
Epeautre, Bio Céréales et graines, Bio Viennoise

Produits de meunerie : Farine d'épeautre Bio : Petit épeautre blanc, Grand épeautre  
blanc, Petit épeautre T180, Petit épeautre intégral, Grand épeautre intégral.

5. Définis comme

**Agriculture Biologique**

**Agriculture Biologique**

6. Période de validité : Du 13/11/2020 au 30/09/2021

7. Date de contrôle: 07/07/2020

8. Le présent document a été délivré sur la base de l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 et des dispositions du règlement (CE) n°889/2008, et le cas échéant du cahier des charges français homologué par arrêté du 05 janvier 2010, et conformément au programme de certification en vigueur, tel qu'il est défini par la circulaire afférente de l'INAO. L'opérateur a soumis ses activités au contrôle et respecte les exigences établies aux règlements précités. Ce certificat, émis à la date précisée ci-dessous, peut être suspendu, retiré, modifié. Sa validité peut être vérifiée à tout moment sur le site <https://certifie.bureauveritas.fr/bio/> ou par courriel à [transfobio@bureauveritas.com](mailto:transfobio@bureauveritas.com).

Paris La Défense, le : 20/11/2020  
Pour le Président, Laurent Croguennec